

Article publié le lundi 16 septembre 2019

<https://www.kreiz-breizh.fr/actualites/le-parc-dactivites-economiques-de-kerjean/>

## Projet d'extension du PAE de Kerjean

La CCKB dispose de la compétence en matière de création et de gestion des parcs d'activités économiques, au nombre de 8 sur son territoire, dont celui de Kerjean à Rostrenen. Aujourd'hui, la CCKB ne dispose plus de terrains à bâtir disponibles pour les entreprises qui souhaiteraient s'implanter ou se développer sur le territoire. Pour répondre à cette problématique, un projet d'extension du Parc d'Activités Economiques de Kerjean a été initié.



### *Contexte territorial :*

Pendant longtemps, peu d'emplois ont été créés dans le Kreiz-Breizh, du fait notamment du déficit du territoire en infrastructures structurantes : voirie, rail, numérique...

Désormais, la tendance s'inverse et c'est, paradoxalement, l'annonce de la délocalisation dans le Morbihan de la Base Intermarché de Rostrenen qui a joué le rôle d'électrochoc et de détonateur. En effet, cette décision négative engendrant la perte de près de 200 emplois, a soudé les acteurs économiques du territoire avec notamment la création de l'association Investir en Cœur de Bretagne (AICB). Cette mobilisation a permis l'affectation au territoire de la CCKB des fonds provenant de la convention de revitalisation avec pour objectif la création de 200 emplois, en particulier par le développement d'entreprises artisanales locales, l'implantation de la société Breizh PR et la reprise du site de l'ex-Base Intermarché par le groupe Triskalia, dont les 30 000m<sup>2</sup> bâtis ne sont donc pas devenus une friche industrielle comme l'on peut en trouver sur d'autres territoires.

Cet engouement récent démontre l'existence d'une demande réelle en provenance des décideurs économiques, notamment locaux. Ce sont près de 10 investisseurs qui, à l'heure actuelle, sont en attente d'un potentiel d'installation qui ne peut se trouver sur l'emprise actuelle du parc d'activités économiques de Kerjean ou sur les autres parcs d'activités économiques gérés par la CCKB.

### ***Présentation du projet d'extension du parc d'activités économiques de Kerjean :***

Pour apporter une réponse à ces porteurs de projet, la CCKB a initié une réflexion pour l'extension du parc d'activités économiques de Kerjean qui a abouti à la définition d'une emprise d'environ 11,5ha entre le parc d'activités actuel et la route de Kergrist-Moëlou, au niveau de laquelle plusieurs entreprises sont également présentes.

L'intérêt de ce projet se retrouve, aussi, sur le plan urbanistique. En effet, à proximité du parc d'activités économiques actuel de Kerjean, sur la route reliant Rostrenen et Kergrist-Moëlou, se situent plusieurs entreprises dont la plus récemment installée, CELTICOAT, entreprise adaptée, emploie des dizaines de personnes, majoritairement en situation de handicap. L'extension du parc d'activités économiques de Kerjean aura la fonction de lien entre les deux espaces économiques qui formeront un ensemble cohérent, accessible et visible du nouveau tracé de la RN 164, jouant, de ce fait, un rôle appréciable de vitrine.

En prévision de ce projet, la CCKB avait acquis les terrains depuis plus de 10 années, afin notamment de réduire au maximum l'impact sur l'activité agricole, puisque les terrains ont été exploitées par un agriculteur jusque la cessation de son activité en 2016.

Afin de mettre en œuvre ce projet et définir les principes d'aménagement, un bureau d'étude a été missionné et un permis d'aménager a été déposé à la mairie de Rostrenen en janvier 2019. Il comprend la réalisation d'une voirie centrale, reliant les routes de Kergrist-Moëlou et de Saint-Brieuc, et de 8 lots à bâtir, divisibles selon les besoins des entreprises, pour une surface totale de 7,7ha.

En parallèle, et en raison de l'importance du projet, la surface concernée étant supérieure à 10ha, une étude d'impact a été réalisée, et soumise à une enquête publique s'étant déroulée du 8 juillet au 2 août. Elle a été suspendue en vue d'apporter des éléments d'information complémentaires au public concernant ce projet, notamment sur l'aspect agricole.

Ainsi, une étude de compensation collective agricole est actuellement en cours de réalisation. Il s'agit d'une obligation réglementaire relativement récente, dont l'objectif est d'identifier les impacts du projet sur le secteur agricole, de préciser les moyens mis en place pour éviter ces impacts, les réduire et éventuellement les compenser, de manière collective. Sur ce dernier point, une évaluation financière est estimée par le prestataire chargé de la réalisation de cette étude et un plan d'action correspondant à cette évaluation est défini.

Ainsi, au vu des échanges ayant eu lieu avec les exploitants agricoles du territoire de la CCKB, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne, des actions seront mises en œuvre notamment pour permettre à des migrants hébergés sur le territoire de devenir salariés de l'agriculture à temps plein, et ainsi s'intégrer et s'investir pleinement dans la vie et le développement du territoire. Cette initiative permettra de plus aux exploitations agricoles de perdurer et se développer. A terme, l'objectif serait que des personnes ayant ce parcours puissent, à terme, reprendre ou s'installer sur une exploitation agricole.

De plus, la CCKB est, sur un sujet proche, directement associée au laboratoire d'innovation territoire (LIT), ouest territoires d'élevages (OUESTEREL), en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture et TRISKALIA, sur la problématique du bien-être animal. A ce titre, un vaste programme de réhabilitation de l'abattoir intercommunal a été conçu avec un large soutien financier de la Région et du Département, cet équipement devant être réorienté sur la valorisation de l'agriculture locale et des circuits courts.

Dès réception des résultats de cette étude de compensation collective agricole et après une présentation en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et un avis de la Préfecture des Côtes d'Armor, une nouvelle enquête publique sera réalisée, certainement, avant la fin de l'année 2019.

Suite à cette enquête publique, le permis d'aménager pourra être accordé par la mairie de Rostrenen et les travaux d'aménagement débuteront dans les semaines qui suivront, permettant aux porteurs de projet de s'implanter progressivement à partir du milieu de l'année 2020.

### ***Parti pris d'aménagement de l'extension du parc d'activités économiques de Kerjean :***

Le parti pris de l'aménagement de cette extension consiste donc, le long du futur tracé de la RN164, à relier les routes de Saint-Brieuc et de Kergrist-Moëlou par l'emprise actuelle du parc d'activités économiques de Kerjean. La création de 8 lots à bâtir, divisibles, doit permettre à chaque porteur de projet de réserver la surface qui lui est réellement nécessaire et ainsi maximiser la densité d'entreprises sur le parc d'activités et éviter la constitution de réserves foncières par le privé.

L'aspect environnemental n'a pas été exclu de la réflexion pour cette opération. En effet, la CCKB a toujours été particulièrement attentive à son environnement. Ainsi, sur un territoire qui concentre la source de 5 principaux fleuves côtiers de la Bretagne occidentale, la CCKB est partie prenante à la gestion de 5 sites NATURA 200 et soutient plusieurs associations œuvrant dans ce domaine (CICINDELE, Association de mise en valeur des sites naturels de Glomel, Association pour l'animation du Pays Plinn, etc.). Elle accompagne également l'installation de jeunes agriculteurs dont beaucoup s'orientent vers le maraîchage, les productions bio et les circuits courts, même, en collaboration avec l'association Agriculture Paysanne 22, des

campagnes visant à favoriser les reprises d'exploitations agricoles et elle conduit des actions volontaristes et novatrices de diminution du tonnage des déchets ménagers.

De fait, au-delà d'une gestion des eaux pluviales visant à impacter le moins possible le milieu aquatique par la création de bassins de rétention, la conservation des haies et de la zone humide au Sud du site de projet, de nombreuses plantations avec des essences locales sont prévues afin de respecter au maximum et permettre des continuités écologiques avec notamment le milieu situé au Nord.

Par ailleurs, dans le cadre des permis de construire qu'ils déposeront, les porteurs de projet seront soumis aux réglementations thermiques et énergétiques en vigueur et pourront aller au-delà s'ils le souhaitent, et une attention particulière sera portée quant à l'architecture des constructions et la recherche d'une minimisation de l'imperméabilisation des sols.

### ***Eléments de conclusion :***

Si le développement de l'économie et de l'emploi est un enjeu majeur pour un territoire trop longtemps mis à l'écart, il constitue, également, la condition sine qua non du maintien de l'implication de la communauté de communes dans des politiques qui valorisent, chaque année davantage, le Kreiz-Breizh, notamment sur le plan culturel. Le financement des nombreuses entités qui gravitent autour de l'intercommunalité (Ecole de musique, de danse et de théâtre du Kreiz-Breizh, Musée de l'éducation de Bothoa, Musée de la résistance de l'Etang-Neuf, Maison des landes et tourbières, Base nature de Pen Hoat...) comme celui d'évènements et de propositions artistiques de haut vol (Lieux Mouvants, KLASIK, DEMOS...) ou d'équipements dédiés à l'enfance et la jeunesse (Maison de la Petite Enfance, centres de loisirs de Glomel et Saint-Nicolas-du-Pélem) suppose un budget qui, eu égard aux baisses des dotations de l'Etat, se doit de reposer sur des ressources extérieures qui ne peuvent avoir que deux provenances : l'économie et l'éolien.

Ainsi, l'extension du parc d'activités économiques de Kerjean n'est pas, pour la CCKB, un dossier isolé mais, à l'inverse, s'inscrit dans une réflexion et une stratégie globales consistant à s'appuyer sur une croissance de l'économie et de l'emploi pour continuer à offrir des services et des animations de grande qualité dans un territoire préservé et attractif en tenant compte de